

David Do
Commissaire/Président
tlccommissioner@tlc.nyc.gov

Jason Kersten
Affaires publiques
press@tlc.nyc.gov

33 Beaver Street
22nd Floor
New York, NY 10004

Avis : la période d'application pour les licences individuelles de véhicules électriques (VE) débutera le 15 mars

À partir du 15 mars 2023, 600 nouveaux permis pour véhicules de location (FHV) seront disponibles pour les véhicules électriques (EV). Ces permis seront réservés aux chauffeurs actifs de la Commission de Taxi et de Limousine (TLC) qui n'ont pas actuellement un permis de FHV actif. Elles ne seront pas transférables et seront distribuées selon le principe du « premier arrivé, premier servi ». Les licences seront limitées à une par chauffeur.

Pour demander l'une des 600 licences EV, veuillez remplir et soumettre le formulaire de déclaration d'intérêt qui sera disponible sur le site Web de la TLC au lien suivant : <https://www.nyc.gov/site/tlc/vehicles/get-an-electric-for-hire-vehicle-license.page>.

Veuillez consulter la liste de contrôle d'éligibilité ci-dessous pour vous assurer que vous remplissez les conditions requises pour soumettre un formulaire de déclaration d'intérêt pour l'une des 600 licences EV :

- vous devez avoir une licence de la TLC en cours ;
- vous **ne pouvez pas** être titulaire d'un permis de conduire en cours pour véhicule de location ;
- un numéro de sécurité sociale (SSN) valide à votre nom ;
- une adresse électronique valide (*cette adresse sera utilisée pour communiquer avec vous tout au long de la procédure de candidature*).

Une fois le formulaire soumis, TLC l'examinera et les chauffeurs éligibles recevront un e-mail contenant un code d'autorisation unique et des instructions sur la manière de compléter le processus de demande. Dès qu'un chauffeur reçoit l'e-mail d'admissibilité concernant le processus de demande, il peut acheter un EV. Les chauffeurs non admissibles recevront un e-mail les informant qu'ils ne sont pas admissibles.

Les chauffeurs admissibles auront 120 jours pour acheter le EV et commencer le processus de demande. Ce processus commence par l'affiliation du chauffeur admissible à une base agréée par la TLC et la base soumettra une demande (une Affirmation de la base) à la TLC pour commencer le processus d'immatriculation du véhicule.

La TLC prévoit que le formulaire de déclaration d'intérêt pour les 400 licences pour tous (y compris les chauffeurs) sera disponible le 29 mars 2023 sur la

base du « premier arrivé, premier servi ». De plus amples informations sur ces 400 licences EV pour tous seront bientôt disponibles.

Envoyez vos commentaires, questions et suggestions à tlcexternalaffairs@tlc.nyc.gov